

Epreuve d'économie-droit

L'épreuve d'économie-droit est structurée en une partie « Economie », composée de deux parties : la note de synthèse et la réflexion argumentée et d'une partie « Droit », elle aussi composée de deux parties : la mise en situation juridique et la veille juridique. Les candidats doivent traiter l'ensemble.

ECONOMIE (50% de la note globale)

PREMIERE PARTIE : NOTE DE SYNTHESE

A partir du dossier documentaire suivant, vous ferez une note de synthèse de 500 mots environ (à plus ou moins 10%) sur **le rôle du G20 dans les relations économiques internationales**.

Composition du dossier documentaire :

- Document 1 Les enjeux politiques et économiques du G20, Yves Tiberghien, 10 Novembre 2010, Telos
- Document 2 G20 : le casse-tête des soldes extérieurs, Jean Pisany-Ferry, 9 novembre 2010, Telos
- Document 3 Entre G2 et G20, l'Europe face à la crise financière, Institut Montaigne, Septembre 2009
- Document 4 La guerre ou la paix des monnaies ? Eric Le Boucher, Les Echos, 29 octobre 2010
- Document 5 PIB des principales puissances économiques mondiales, Fonds monétaire international, données 2009, 2010

Dossier documentaire :

Document 1 : Les enjeux politiques et économiques du G20

Le G20 est le forum où se joue actuellement la bataille du rééquilibrage entre marchés et gouvernance politique. Le jeu est inégal, puisque les marchés sont déjà globalisés, alors que la gouvernance mondiale est fragmentée. Il se trouve à l'intersection de trois enjeux.

La crise mondiale de 2008 a fait apparaître des risques nouveaux et systémiques que personne n'avait su anticiper. Les chefs de gouvernement du G20 ont beau solliciter de multiples experts, les différentes solutions font encore débat et il est certain que chacune aura des conséquences indirectes non prévisibles. Ce premier enjeu, public, est centré sur la pérennité du système financier : stabiliser le système bancaire mondial, les flux de capitaux et les relations entre grandes devises.

Mais en même temps se joue un jeu plus large : l'établissement d'institutions permettant de mesurer et encadrer les flux économiques et garantissant une coopération durable entre les États. Il s'agit bel et bien de trouver le plus large cadre de gouvernance dans lequel les États ont la capacité de se retrouver régulièrement et rechercher des compromis. Il faut commencer par des solutions techniques. Mais ce qui compte plus est l'institutionnalisation d'un échange de coopération et de souveraineté, qui formera petit à petit une gouvernance politique capable de faire face aux marchés. La présidence française compte mettre en avant ce programme institutionnel systémique, avec en tête la constitution d'un nouveau système de Bretton Woods.

Enfin, il s'agit de gérer et d'accompagner la répartition inégale des gains de la mondialisation. Nous vivons actuellement une transition historique entre l'Ouest et l'Asie de l'Est, et en particulier entre les États-Unis hégémoniques (ainsi que l'Europe et le Japon) et la Chine (ainsi que l'Inde et le Brésil dans une

moindre mesure). Une transformation de cette ampleur suscite des tensions et met aux prises des intérêts divergents. Cette divergence rend à la fois cruciale et difficile l'institutionnalisation d'un système de gouvernance. Le G20 est devenu le forum frontière où se joue l'intégration de la Chine, de l'Inde et du Brésil aux commandes du système économique mondial. Si le G20 échoue, les tensions entre pays grandiront et seront mises à nu.

Quelles sont les règles émergentes de ce grand jeu géopolitique ? Tous ne sont pas égaux au sein du G20. Depuis son origine, il a été dominé par trois acteurs principaux : les États-Unis, l'Europe, et la Chine. Les autres pays ont surtout joué un rôle de médiateur entre les trois grands du G3. Dans cette triade, l'Union européenne reste fragile. Le G20 crée ainsi une forte pression unificatrice sur les pays européens.

Yves Tiberghien, 10 Novembre 2010, Telos

Document 2 : G20 : le casse-tête des soldes extérieurs

À l'approche du sommet de Séoul, le Secrétaire américain au Trésor a récemment proposé que les pays du G20 « mettent en œuvre des politiques en accord avec la réduction des déséquilibres externes en-dessous d'un certain pourcentage du PIB » (il envisageait 4%). Les pays qui enregistrent des déficits persistants devraient stimuler l'épargne, et les pays en excédent persistant « stimuler les sources internes de croissance et soutenir la demande mondiale ». Le Fonds monétaire international serait chargé d'évaluer les efforts, de suivre les progrès en direction des objectifs fixés, et de vérifier la cohérence de l'ensemble.

Quelques jours plus tard, le Conseil européen (c'est-à-dire les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Européenne) a approuvé un rapport sur la gouvernance économique. Le rapport appelle à la prévention des déséquilibres extérieurs dans la zone euro, et propose que les pays en « position de déséquilibre excessif » fassent l'objet d'un suivi, de recommandations et, en dernier lieu, de sanctions financières.

Les motivations à l'origine de ces deux initiatives diffèrent. De toute évidence, l'administration américaine demeure préoccupée par l'ampleur et le rythme trop lent du rééquilibrage de la demande entre les pays en déficit extérieur et les pays excédentaires. Pour l'Union Européenne, l'objectif est différent. Plutôt que de surveiller l'ajustement entre pays excédentaires et pays déficitaires, le but, ici, est de changer les règles du jeu. Durant les dix premières années de l'euro, la constante a été de considérer que seuls les déficits budgétaires constituent une menace pour la stabilité. Désormais, cependant, l'objectif affiché est d'éviter les déficits extérieurs « excessifs ». (...)

Reconnaître l'importance des comptes extérieurs n'est toutefois qu'une étape. Il est plus difficile de déterminer ce qu'ils devraient être, comment inciter à les corriger, et comment gérer l'asymétrie entre déficits et excédents.

En ce qui concerne la première question, les économistes sont catégoriques : il n'est pas possible de dire ce qu'est le bon solde extérieur. Le but même de la libéralisation financière est de rendre l'épargne nationale et les décisions d'investissement indépendants l'un de l'autre. Les citoyens d'un pays peuvent vouloir épargner parce qu'ils vieillissent ou emprunter parce que leur revenu est en croissance rapide, indépendamment des décisions d'investissement. (...) Autrement dit, le même déficit peut être parfaitement sain ou non viable, selon le solde épargne-investissements correspondant et la composition des entrées de capitaux.

La deuxième question soulève une foule d'interrogations quant aux leviers qu'il faut actionner afin de déclencher un ajustement. Contrairement au solde budgétaire, le solde extérieur résulte de l'agrégation d'une multitude de décisions individuelles. Pour le corriger, il peut être nécessaire d'avoir recours à des mesures budgétaires ou des changements dans le système de sécurité sociale, la structure de la fiscalité, la réglementation des marchés de produits et des marchés financiers, ou la politique de change, pour ne nommer que quelques domaines. Le débat implique donc une série de domaines, dont certains sont traditionnellement considérés comme intrinsèquement nationaux. (...)

La troisième question est peut-être encore plus difficile. Elle n'a jamais été résolue depuis que Keynes l'a posée à l'époque des débats sur le système monétaire de l'après-guerre. Déficit et excédents

étant les deux faces d'une même médaille, chercher à réduire les uns sans faire de même pour les autres aboutirait à une récession mondiale : en fin de compte, réduire les déficits conduit inévitablement à une réduction des surplus, soit du fait d'une demande accrue dans les pays excédentaires, soit en raison de l'augmentation du chômage dans le monde. Mais ceci étant dit, déficits et excédents ne peuvent être considérés comme des menaces équivalentes. Le déficit est une menace parce que les marchés de capitaux peuvent à un moment donné arrêter de le financer. Le surplus est une menace parce que le pays en excédent peut à un moment donné perdre une partie de ses avoirs extérieurs. Ces développements ne sont pas équivalents. Dès lors, comment la communauté politique internationale pourrait-elle les gérer de façon symétrique ? Voilà le problème que personne encore n'a pu résoudre.

Jean Pisany-Ferry, 9 novembre 2010, Telos

Document 3 : Entre G2 et G20, l'Europe face à la crise financière

Du G20 au G2 : la « Chinamérique » et le reste du monde

Préparé de longue date par les deux administrations, ce « G2 » (entre les États-Unis et la Chine) couvrait de nombreux sujets, parmi lesquels l'environnement, le nucléaire, les questions économiques et la régulation financière. Le Président Obama y affichait une claire ambition : « la relation entre la Chine et les États-Unis va définir le XXI^e siècle ».

Les États-Unis et la Chine ont pu réaffirmer l'importance de leur partenariat bilatéral – Chinamerica – re posant sur une consommation américaine effrénée financée par la dette d'une part, sur de fortes exportations chinoises soutenues par un taux de change artificiellement faible d'autre part. Les Chinois privilégient le maintien d'une croissance élevée – mais instable – dépendante du commerce international, plutôt que la constitution lente et incertaine d'un marché intérieur. Les Américains, eux, n'entendent pas assainir trop vite leurs finances publiques, de peur de casser leur reprise économique.

Cet accord du G2 se fait sur le dos du « G20 » et du reste du monde. Il entérine la dépréciation annoncée du dollar, aux conséquences déstabilisatrices pour l'économie mondiale : volatilité du marché monétaire engendrant un surcroît de volatilité sur les marchés financiers, inflation mondiale (notamment liée à une hausse inéluctable des protections financières, du prix du pétrole et autres matières premières échangées en dollars), assèchement des marchés de la dette privée et publique au profit de la seule dette souveraine américaine (par phénomène d'éviction), déclasserement des économies exportatrices non dollarisées, au premier rang desquelles les pays de l'Eurozone.

Du G2 au G20, ou le retour de l'Europe et des pays émergents

On ne peut accepter ce double fait accompli : (i) celui d'une finance-casino, subventionnée par les États et désormais assise sur un formidable hasard moral – Les acteurs les plus dangereux et les plus défaillants du capitalisme (banques de marché et fonds spéculatifs) sont toujours sauvés et récompensés, tandis que les acteurs vertueux (entreprises profitables et ménages épargnants) sont punis par un excès d'impôts, d'inflation ou les deux, et (ii) celui d'un désordre monétaire mondial, provoqué par une entente sino-américaine au détriment du monde entier, Europe en tête.

Les rencontres à venir représentent une occasion historique pour que l'Europe, avec le Japon et les grands pays émergents, pesant ensemble la moitié du PIB mondial, proposent des solutions concrètes aux désordres monétaires, bancaires et financiers actuels. Ces désordres étant largement assis sur (i) le privilège exorbitant du dollar, seule monnaie de réserve du monde, (ii) un système financier rémunérant davantage l'échec et le court terme que la réussite durable, (iii) un système bancaire échappant totalement au contrôle des États qui le garantissent *in fine* (Europe, États-Unis) ou, pire encore, un système bancaire sous la stricte dépendance du pouvoir politique (Chine).

Institut Montaigne, Septembre 2009

Document 4 : La guerre ou la paix des monnaies ?

Le monde va-t-il réussir à s'épargner une quatrième crise : la crise des changes après la crise de la finance, la crise économique et la crise de l'emploi ? En ces temps où l'on doute de la qualité de la reprise en Amérique et en Europe, il faut y croire. Il faut s'accrocher à l'affirmation de Christine Lagarde selon laquelle : « l'esprit de coopération » a été retrouvé au G20...

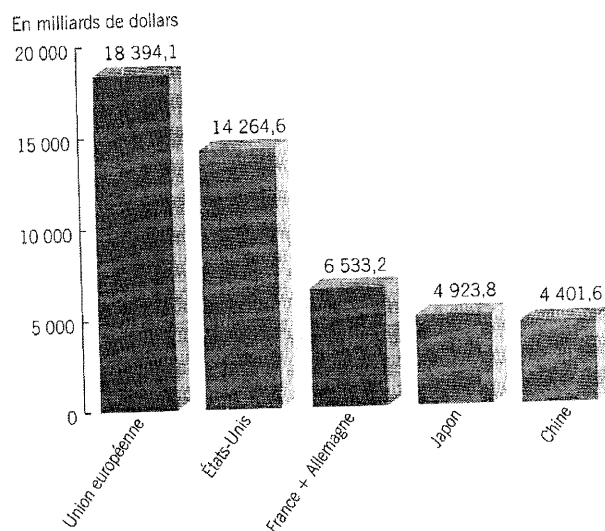
La veille encore, les roulements des tambours de guerre allaient grossissant. En Amérique, les cris s'élevaient pour dénoncer une Chine « manipulatrice de sa monnaie » et des lois de rétorsion avaient pris leur place dans l'agenda du Congrès. Au Brésil, en Thaïlande, en Corée du Sud, une restriction des mouvements de capitaux a été décidée pour éviter un emballement des devises locales. Et partout montaient, et montent encore, les angoisses d'un monde trop ouvert qui détruit les emplois et ruine la classe moyenne. Le protectionnisme, que les responsables du G20 ont repoussé unanimement depuis le début de la crise, faisait son retour par la fenêtre monétaire : la « triche » pour dévaluer, gagner en compétitivité et gonfler leurs exportations, c'est-à-dire leurs emplois au détriment des autres.

C'est fini ? Pas de guerre des monnaies ? On veut y croire puisque tout le monde y perdrait. Les gouvernements disent renoncer à la guerre et aux dévaluations compétitives. En gros, cela se traduira par une baisse progressive du dollar et, si les Chinois ne mentent pas, par une réévaluation du yuan. Si ce jeu de l'unité du G20 dure, les fluctuations des marchés autour de ces tendances pourraient être lissées et cet ordonnancement évitera peut-être les pires mouvements spéculatifs, très meurtriers pour les entreprises.

Voilà beaucoup de si... Mais dans la catégorie des bonnes nouvelles, il faut ranger la déclaration, à la sortie du G20, des Américains et des Chinois qui disent avoir trouvé un compromis pour réduire progressivement leur déséquilibre commercial, trop de déficit ici, trop d'excédent là. Si les actes suivent les paroles, les gouvernements s'attaqueraient ici non pas seulement aux monnaies, « la surface » comme l'a dit un responsable de la Banque de Chine, mais à la racine de la crise. Car ce sont ces déséquilibres commerciaux qui sont à l'origine de tout le mal. Ils ont poussé la planète économique dans une spirale infernale désormais bien connue : les ménages américains vivent à crédit, les Chinois les financent en achetant leurs emprunts, Pékin garde cet argent et accumule des dollars (2.500 milliards actuellement), cette masse de liquidités inonde la planète, « crée de la monnaie », ce qui fait descendre les taux d'intérêt, les Américains trouvent à emprunter moins cher pour surconsommer, etc.

Eric Le Boucher, Les Echos, 29 octobre 2010

Document 5 : PIB des principales puissances économiques mondiales



Fonds monétaire international, données 2009, 2010

SECONDE PARTIE : REFLEXION ARGUMENTEE

Sujet : Quels sont, selon vous, les traits marquants du système monétaire international en place actuellement dans le monde ?

DROIT (50% de la note globale)

PREMIERE PARTIE : MISE EN SITUATION JURIDIQUE

Cas Riviera Flamboyant Cannes

Le Riviera Flamboyant Cannes est un hôtel de grand luxe situé dans le quartier résidentiel espagnol, à seulement 250 mètres de la célèbre Croisette et de ses superbes plages de sable fin. Ce palace accueille depuis 1981 une clientèle variée dans une atmosphère magique et un espace de grand confort. Il propose des chambres et des suites d'un standing exceptionnel, un restaurant gastronomique réputé, une terrasse avec chaises longues pour se détendre avant de découvrir la station balnéaire de Cannes. L'hôtel dispose également de salles de banquets ou cocktails, et il y a un salon de coiffure sur place.

Le restaurant international sert une cuisine raffinée dans un cadre soigné sur une plage privée de la Croisette. Située à deux pas du palais des festivals à Cannes, la plage des Dunes s'adresse autant aux amoureux de la grande bleue qu'aux fins gastronomes. Le restaurant de la plage des Dunes propose un large choix de mets et peut assurer tous les midis le service de plus de 180 couverts. C'est parce qu'une équipe peut se mobiliser rapidement afin de gérer tous les types de congrès ou de soirées que la plage des Dunes est particulièrement courtisée par de nombreuses entreprises. Les soirées de la plage des Dunes sont également très prisées pendant le Festival international du film de Cannes.

L'avenir paraît prometteur pour le Riviera Flamboyant Cannes, malgré une intense concurrence. En effet, depuis le changement de propriétaire, l'hôtel peut compter sur de nouvelles ressources financières et humaines, et la croissance du secteur touristique amène sans cesse de nouveaux clients sans éloigner pour autant une clientèle régulière fort aisée. Mais surtout, l'explosion économique de la « French Riviera » attire à Cannes de plus en plus de clients d'affaires qui deviennent souvent des habitués. L'hôtel fait tout son possible pour répondre à la fois aux évolutions du marché et aux exigences des normes internationales les plus contraignantes.

La direction du Riviera Flamboyant Cannes souhaite maintenant mettre en œuvre une nouvelle politique de communication externe afin d'améliorer la notoriété de l'hôtel. Mais plusieurs incidents risquent de compromettre la réussite de ce projet. C'est pourquoi la direction de l'hôtel vous demande d'étudier certains dossiers délicats et de donner un avis motivé et synthétique sur les difficultés juridiques qu'ils soulèvent...

Questions:

1. La direction du Riviera Flamboyant Cannes a proposé à Claude Planiol, artiste cannois réputé, de dessiner un nouveau logo, qui apparaîtra sur les documents publicitaires, les factures, la carte des prix et les cartes de visite de l'hôtel. Il est également prévu de faire réaliser une reproduction multicolore du logo d'environ cinq mètres d'envergure, qui sera apposée sur la façade du palace. Claude Planiol a accepté cette proposition avec enthousiasme et un contrat a été signé quelques jours après, prévoyant une date butoir - le 30 mars 2010 - avant laquelle l'artiste devra soumettre à la direction de l'hôtel trois esquisses différentes de logos. Mais le 20 mars, La direction du Riviera Flamboyant Cannes reçoit une lettre de Claude Planiol, qui déclare ne plus vouloir réaliser le travail demandé, faute d'inspiration, ce qui constitue, pour lui, un cas de force majeure.

- Est-il possible de contraindre Claude Planiol à exécuter ses engagements contractuels ?

- L'artiste peut-il s'exonérer de sa responsabilité en invoquant la force majeure ?

2. Après cette déconvenue, la direction du Riviera Flamboyant Cannes a décidé de confier la création du nouveau logo à une agence de communication parisienne, la société Duguit & Aurioux. Un mois plus tard, cette agence envoie une proposition de logo qui séduit tous les membres de la direction de l'hôtel : l'immeuble stylisé semble surgir de la mer et domine un drapeau tricolore, surmonté des initiales de l'hôtel (RF).

- **La direction du Riviera Flamboyant Cannes peut-elle déposer ce nouveau logo à l'INPI ?**
- **En l'absence de dépôt, la direction de l'hôtel peut-elle agir contre les entreprises qui utiliseraient frauduleusement le nouveau logo ?**

3. La direction du Riviera Flamboyant Cannes a lancé une nouvelle campagne publicitaire qui s'appuie sur la qualité des prestations proposées, le luxe des équipements de l'hôtel, la priorité accordée à la sécurité et au bien-être des clients. Malheureusement, un grave incident risque de compromettre le succès de cette campagne : un client, Monsieur Frédéric Charles Savigny, a été électrocuté alors qu'il prenait un bain. Heureusement, les secours sont arrivés rapidement et le client, bien que blessé, a pu être sauvé. L'enquête a montré que l'accident était dû à la défectuosité du système de bains à remous, fabriqué par la société Josserand, et commercialisé par la société Saleilles, installé sous la baignoire.

- **Sur quel(s) fondement(s) et à quelle(s) personne(s) Monsieur Savigny pourra-t-il demander réparation de son préjudice ?**
- **La direction de l'hôtel peut-elle éviter un procès qui aurait sans aucun doute des répercussions médiatiques dommageables ?**

SECONDE PARTIE : VEILLE JURIDIQUE

« Le développement du droit de la consommation peut s'expliquer par l'évolution de la technologie, la multiplication des produits offerts aux consommateurs et la complexification des relations entre professionnels et consommateurs. »

Vous commenterez cette affirmation dans un bref développement en illustrant vos propos par plusieurs exemples issus notamment de votre activité de veille juridique.